

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 23 mai 2025

CONVOCATION

Date : 16 mai 2025

Affichée le : 16 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Pouvoirs : 4

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

30 mai 2025

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Mme Danièle DEBOUT-LEBLANCPouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Mme Claudine MULLERPouvoir à M. Edwin LEGRIS

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-05-09

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA VILLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'exécution de l'exercice 2025 du budget de la Ville de L'Isle-Adam, il convient de proposer la Décision Modificative suivante.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2025 de la Ville dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme de 24 287,00 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 17 324,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 6 963,00 €

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT